



*Date de dépôt : 5 novembre 2024*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Julien Nicolet-dit-Félix, Caroline Marti, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Xhevrie Osmani, Nicole Valiquer Grecuccio, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Jean-Pierre Tombola, Caroline Renold, Sophie Demaurex, Diego Esteban : Favoriser l'esprit critique du jeune public : un accès pour les jeunes aux médias romands**

*Rapport de majorité de Alexandre de Senarclens (page 4)*

*Rapport de minorité de Romain de Sainte Marie (page 12)*

## **Proposition de motion (2920-A)**

### **Favoriser l'esprit critique du jeune public : un accès pour les jeunes aux médias romands**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- qu'une information fiable et/ou vérifiée est une condition sine qua non du débat démocratique ;
- que celle-ci provient essentiellement de médias respectant les règles déontologiques de la profession journalistique et soumis à un contrôle éditorial ;
- qu'une proportion de plus en plus importante des informations auxquelles le public est exposé provient, à l'heure actuelle, de sources ni fiables ni vérifiées promues par les réseaux sociaux ;
- que le public est ainsi exposé à un risque de désinformation ou mésinformation important, identifié notamment par le postulat adopté par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national le 18 janvier dernier, et accepté par le Conseil fédéral (postulat Fivaz) ;
- que ce risque est particulièrement important pour les jeunes publics, s'informant essentiellement via internet et l'information gratuitement accessible ;
- que ce jeune public ne dispose pas des ressources financières pour accéder aux médias reconnus comme fiables ;
- que cette situation engendre une difficulté à distinguer la nature des informations auxquelles ces jeunes sont exposés ;
- que l'ensemble des travaux sur les risques de désinformation promeut précisément la capacité à opérer cette distinction ;
- que, dans le cadre de l'éducation civique en général, et aux médias en particulier, il est nécessaire d'accéder aux diverses sources d'information ;
- que l'intérêt général est de préparer les jeunes à entrer de manière critique et le plus tôt possible dans la sphère informationnelle de qualité ;
- que celle-ci existe et rencontre des difficultés à élargir son public aux jeunes générations, mais aussi – et par là même – à garantir son indépendance financière, gage de confiance dans la qualité de ce qu'elle propose,

invite le Conseil d'Etat

- à s'assurer, par des moyens techniques appropriés et simples d'utilisation, que chaque élève du secondaire II de notre canton dispose, via son compte eduge.ch, d'un accès à la version digitale des médias régionaux (Le Courrier, Heidi.news, Le Temps et la Tribune de Genève) ;
- à demander, dans les plus brefs délais, une offre globale de la part de ces médias, respectivement à travailler avec eux à l'élaboration d'une plateforme digitale sur le modèle de PressReader ;
- à confier, le cas échéant, ce travail technique à l'expertise et au savoir-faire du service écoles-médias (SEM).

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Alexandre de Senarclens

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, sous la présidence de M<sup>me</sup> Ana Roch, a examiné la motion M 2930, lors de quatre séances (8 novembre 2023, 20 mars 2024, 17 avril 2024 et 11 septembre 2024). Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>me</sup> Alicia Nguyen que nous tenons à remercier.

### Présentation

M<sup>me</sup> Aude Martenot, ancienne députée et auteure initiale du texte repris, est venue présenter la motion. Celle-ci a été établie sur la base de constats d'enseignants du secondaire II. Ils sont confrontés à un changement des pratiques d'enseignement : l'accès à l'information est très différent aujourd'hui. Il faut apprendre aux élèves à appréhender les informations et à fonder leur opinion. Un constat a été fait : lorsque l'on demande de faire une recherche, les jeunes ne savent pas fonder leurs recherches sur des sources journalistiques à cause de l'accès payant de celles-ci. Trouver l'information n'est pas simple et savoir l'analyser non plus. Les algorithmes ainsi que les sources d'informations disponibles sur les réseaux sociaux donnent l'impression aux jeunes qu'on leur ment. La motion a pour objectif de donner l'accès au secondaire II aux journaux quotidiens romands. Cela permettrait de faire un travail de fond et d'avoir une liste de journaux auxquels les enseignants peuvent se référer. Le but est aussi de pouvoir discuter des articles de journaux et de développer l'esprit critique et civique des élèves. La motion suggère une offre globale d'accès aux médias par le biais d'un abonnement groupé, par exemple. C'est aussi un avantage pour les médias. Il faut une réflexion technique pour l'accès des élèves aux médias pour ce faire.

M<sup>me</sup> Anne Hiltbold, conseillère d'Etat, indique que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, les enseignants ont acquis un abonnement Europresse. Les ateliers de compétence ont été organisés pour les élèves par les centres de documentation. Europresse répertorie plusieurs sources, dont la Tribune de Genève, Le Temps mais pas Le Courrier ni Heidi.news. Pour le cycle, l'accès aux sources grâce à Edumedia est prévu pour la fin de l'année 2023. Une réflexion est en cours pour donner l'accès à Arte. Au vu des travaux, M<sup>me</sup> Hiltbold considère qu'il a déjà été répondu à la motion.

Une députée Verte demande pour quels motifs Le Courrier et Heidi.news ne sont pas répertoriés.

La conseillère d'Etat indique qu'il y a d'autres sources disponibles sur Europresse.

Un député socialiste considère que la presse locale doit être un peu plus considérée. Il pense que ça serait bien de trouver une solution directement avec Le Courrier et Heidi.news. C'est une forme de reconnaissance des médias locaux. Il pense que c'est essentiel que les jeunes aient accès aux médias locaux.

### **Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Vuillemin, directrice du service enseignement et évaluation à la DGEO, et de M<sup>me</sup> Nathalie Leutwyler, directrice du service enseignement, évaluation et certification à la DGESII – DIP**

M<sup>me</sup> Vuillemin explique qu'au niveau du primaire, depuis mai 2021, l'éducation numérique est entrée dans le système scolaire romand. Cela fait partie d'un domaine disciplinaire à part entière. Antérieurement, ils avaient les MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication), dans le cadre de la formation générale. En d'autres termes, cela implique une plus grande importance accordée à ce domaine. Cela se traduit par des périodes dédiées à l'enseignement numérique. Ils ont des moyens d'enseignement qui y sont consacrés au niveau du primaire, de la 1P à la 8P. L'éducation numérique, au primaire, s'inscrit dans une visée de prévention des risques liés aux usages du numérique, à l'initiation d'un regard critique face aux médias et à la découverte de la programmation. Ils tentent de faire reconnaître les caractéristiques des différents médias ou encore d'analyser la composition d'une production médiatique, le rapport entre le message médiatique et la réalité. C'est en initiant les élèves à l'utilisation de différents outils qu'on va leur montrer l'incidence d'utiliser Photoshop par exemple. Et montrer qu'il faut développer ce regard critique. Au niveau du cycle d'orientation, il y a toujours eu des périodes dédiées. Maintenant, ils ont une période d'informatique en 9<sup>e</sup> et une autre qui est dédiée à l'éducation aux médias et à l'image pour les 11<sup>e</sup>. Il y a également une série d'actions ponctuelles, comme la semaine des médias. Il a également toutes les collaborations qui sont effectuées avec les bibliothèques et les médiathèques au niveau du cycle d'orientation. Ce qui est important, c'est que cela soit inscrit dans le plan d'études et dans la grille horaire. Un des enjeux est la période d'éducation aux médias qui n'est pas évaluée en tant que telle actuellement, étant donné qu'elle sort de la formation générale pour être intégrée au domaine disciplinaire de l'éducation numérique.

Dans le secondaire II, il n'y a pas de cours d'éducation aux médias ni d'heures dédiées. Cela ressort de toutes les disciplines avec un objectif transversal qui concernera tous les enseignements. L'objectif est que les élèves sachent comment chercher l'information, où la trouver, comment la trier. Le but est de leur permettre de faire en fin de cursus des travaux de fin de formation (travaux de maturité). Pour mettre en œuvre ce travail avec les élèves, il y a plusieurs exigences. D'abord utiliser, dans le cadre de la préparation des cours, des documents qui viennent de médias officiels, reconnus et spécialisés, ce qui a pour effet de familiariser l'élève avec la question de la qualité de la source sur laquelle l'élève travaille. Dans ce cadre-là, les enseignants expliquent aux élèves qu'ils ont accès à Europresse, base de données accessible à tous les élèves du secondaire II via leur identifiant d'élève. Sinon, de manière plus explicite, un travail a été mené sur la recherche documentaire. Ils visent une collaboration entre les centres de documentation du cycle d'orientation et du secondaire II. C'est aussi le travail des bibliothécaires dans la mesure où les élèves sont souvent amenés à aller dans les cendres de documentation dans le cadre de travaux autonomes. Les bibliothécaires ont mis en place une formation qui montre aux élèves comment faire une recherche dans tout ce qu'ils ont à disposition (livres, revues, journaux...). Ou encore comment faire une bibliographie ou éviter de plagier. Il y a une sensibilisation aux fake news, les élèves recevant des références de sites qui permettent de traquer les fake news. Ils ont ainsi la possibilité de se renseigner sur la fiabilité de la source. L'objectif est de conscientiser les élèves. Dans le cadre des réseaux sociaux, il s'agit d'expliquer aux élèves que ce n'est pas un moyen de s'informer. Dans le cours d'informatique, ils expliquent aux élèves comment fonctionnent les algorithmes. Dans les axes d'action, il y a toute la dimension de la formation continue dans ces domaines pour les enseignants. Actuellement, il y a toute une formation sur la formation de l'esprit critique et sur les biais cognitifs. La dimension formation continue reste un élément important dans ce domaine où les choses évoluent très vite. Concernant ChatGPT et l'intelligence artificielle, cela devient un enjeu fondamental, évidemment. L'ambition au secondaire II est vraiment importante. L'objectif dans les cursus est clairement indiqué, aussi bien dans les formations professionnelles que généralistes. Il s'agit de former de jeunes adultes qui sont capables de se renseigner, de s'engager et d'avoir un avis. Cette ambition est élevée pour tous les types d'élèves. Ils visent à développer la pensée critique et analytique et à faire la différence entre du contenu pertinent et non pertinent.

Suite à des questions des députés, M<sup>me</sup> Leutwyler explique que les jeunes ont accès à beaucoup de journaux différents. Aussi, ce qui a eu beaucoup de

succès est le fait que les élèves peuvent s'abonner à 18 ans à un quotidien gratuitement pendant un an. Edupresse donne accès au journal Le Temps, mais pas à Heidi.news. En termes de revues spécialisées, il y a par exemple : La Recherche, Le Monde diplomatique ou encore Encyclopedia Universalis par laquelle on peut faire des recherches thématiques très intéressantes.

Pour ce qui concerne la formation continue des enseignants, M<sup>me</sup> Leutwyler répond que les enseignants ont tous la possibilité de se former en fonction de ce qui les intéresse. Mais, dans le cadre du numérique, il y a aussi eu des formations obligatoires. Cela concerne aussi les enseignants à l'école de commerce.

### **Audition M<sup>me</sup> Melina Schüttel, cheffe de service responsable de la médiathèque du SEM et du réseau des bibliothèques scolaires**

M<sup>me</sup> Schüttel explique qu'Europresse est un outil utilisé par les élèves et les professeurs, qui regroupe 800 sources issues de publications généralistes et spécialisées suisses et internationales telles que des titres de presse, des études et rapports, des répertoires et références, des transcriptions d'émissions de télévision et de radio ainsi que des posts de réseaux sociaux. Elle énonce qu'il y a 33 sources suisses, dont 13 sources en français, telles que Heidi.news, Le Temps et la Tribune de Genève. Elle souligne que Le Courrier ne fait pas partie de l'offre. Elle montre ensuite les 13 sources de Suisse romande, telles que 24 Heures et Bilan. Elle précise qu'il s'agit d'un éditeur autonome qui choisit lui-même les sources qu'il met à disposition ainsi que les conditions d'accès. La liste des sources disponibles est par ailleurs sujette à des changements sans préavis, et des restrictions particulières peuvent s'appliquer à certaines sources.

Elle explique qu'il s'agit d'un outil pour rechercher dans toutes ces sources grâce à un moteur de recherche très performant. Elle montre des résultats de recherche sur des captures d'écran et explique comment cela fonctionne. Le plein texte sera affiché de manière très visible, mais l'utilisateur aura aussi accès à la page telle qu'elle aura été publiée sous format papier. Dépendamment de l'éditeur, les éditions ne seront pas accessibles le jour même, mais le lendemain. Des dossiers thématiques seront également créés non pas par les usagers, c'est-à-dire les élèves et les enseignants, mais par les bibliothécaires eux-mêmes et mis à disposition. Elle prend pour exemple un dossier sur les votations populaires du mois de mars avec une sélection d'articles à ce propos. Au DIP, l'outil est accessible aux élèves et au corps enseignant du secondaire II. Elle indique que le coût est de 30 000 euros par an avec une remise de 20% qui a été négociée pour 2024, ce qui équivaut à 1,47 euro par élève.

Concernant les statistiques, il y a eu 42 000 recherches et 109 000 visualisations entre janvier et septembre 2024. Les premières sources recherchées sont la Tribune de Genève, Le Temps et Le Monde. Elle souligne que cet outil permet de rechercher non seulement des articles actuels, mais aussi écrits à des dates antérieures. Elle montre un tableau dont chaque colonne représente une année : il y est visible que beaucoup de recherches se font sur des articles des années précédentes. Elle relève que la Tribune de Genève ainsi que Le Temps figurent toujours parmi le top 10.

Elle propose ensuite de montrer directement l'outil à la commission. L'accès est possible par le login « Ecole en ligne ». Dans un premier temps, chacun peut s'identifier avec son propre login, mais, une fois sur Europresse, tous les utilisateurs seront perçus comme une seule et même entité qui est le DIP. Elle relève qu'il s'agit d'une interface très sobre avec en première page un module de recherche, les dossiers thématiques et les publications. La recherche avancée est assez poussée avec la possibilité de mettre des mots clés, de choisir où la recherche est effectuée – dans le titre, l'intro, le texte, le nom de l'auteur, etc. Elle ajoute qu'il y a aussi la possibilité de choisir d'effectuer une recherche globale dans toutes les sources disponibles, ou de façon plus spécifique en sélectionnant la couverture géographique, la périodicité, le domaine couvert ou encore la provenance géographique. Il est évidemment aussi possible de cibler des ressources de presse, télévision et radio, ainsi que des réseaux sociaux. Une fois un article sélectionné, il sera possible de voir de quelle édition il s'agit, et sur quelle page du journal se trouve l'article. Elle conclut qu'il y a aussi des fonctionnalités basiques telles que la sauvegarde pendant la session, la traduction, le téléchargement et l'impression.

M<sup>me</sup> Schüttel indique qu'il y a un abonnement général depuis novembre 2020 pour toutes les écoles secondaires. Elle explique que plusieurs bibliothèques avaient acquis l'abonnement de manière indépendante : certains bâtiments l'avaient mais d'autres pas. Puis, lorsque le DIP a pu avoir un budget pour cet outil, une licence a été négociée avec Europresse. Il n'y a donc pas eu d'appels d'offres. Elle ajoute qu'il y a très peu d'outils de ce type-là. Il existe un outil suisse qui s'appelle Swissdox, mais qui cible uniquement la presse suisse, et qui coûte également beaucoup plus cher. Le marché des outils couvrant ces fonctionnalités-là, comprenant des sources suisses mais également internationales, n'est pas incroyablement.

A la question d'une députée Verte qui s'interroge sur le fait que cela soit une entreprise privée qui choisisse les sources mises à disposition et que cette entreprise ait la possibilité de restreindre le choix proposé, M<sup>me</sup> Schüttel répond que le DIP peut être une force de proposition et qu'il est possible de



faire des demandes. Elle relève que Le Courrier, par exemple, ne figure pas dans l'offre. Elle explique qu'il s'agit d'une négociation entre la maison mère, Cision, et le journal qui va alors décider d'entrer ou non en matière. Dans le cas du Courrier, c'est certainement un choix de ne pas apparaître dans ce genre d'outils en général.

Sur question d'une députée PLR, M<sup>me</sup> Schüttel indique que ce service est également offert aux enseignants.

Pour faire suite à la question de cette même députée, M<sup>me</sup> Hiltbold considère que cet outil répond pleinement aux demandes de la motion. Il faut savoir si la motion vise à soutenir les journaux et la presse locale ou si elle a pour objectif de lutter contre les fake news en ayant accès à des sources fiables. Dans ce cas-là, le DIP répond totalement à cette motion.

### **Prise de position des groupes et vote**

Un député PLR indique que son parti est très attaché à la presse. Il est en adéquation avec beaucoup de points de cette motion, tels que la nécessité de lutter contre les fake news. Il est essentiel d'avoir une presse qui ordonne, hiérarchise et vérifie les informations. Nous craignons tous la disparition d'une certaine presse et la montée en puissance des fake news et des groupes de pression. Mais cela ayant été dit, la conclusion est que son groupe est totalement rassuré et satisfait par ce qui est mis en place par le DIP, qui a depuis longtemps pris les devants. Il y a dans cet outil un accès très facile à des journaux de référence qui peuvent permettre aux élèves de comprendre le monde dans lequel ils vivent. Il aurait souhaité que les auteurs de cette motion la retirent, car tout est déjà fait par le DIP. Le PLR refusera donc cette proposition de motion.

Un député S partage toutes les réflexions du député PLR, sauf sa conclusion. Il ne veut pas dénigrer cet outil, mais le resituer dans son contexte. En effet, celui-ci est utile dans le cadre de recherches et des cours. Il admet que cela est positif si Europresse est utilisé par les professeurs et si cela améliore le contenu leurs cours. Cependant, ce n'est malheureusement pas un moyen qui permet véritablement aux élèves du canton d'accéder facilement aux différents titres de presse, de se former quotidiennement, de se faire un avis éclairé et de créer cette habitude d'aller consulter ces titres pour ensuite conserver cet abonnement une fois adultes pour avoir accès à ces informations de qualité. Il est heureux qu'il y ait eu cette présentation, qui lui a permis de comprendre à quoi servait cet outil, car il pensait au début qu'il s'agissait en effet d'un abonnement digital qui remplissait les invites de cette motion. Mais au vu de ce qui existe, le PS votera en faveur de cette proposition de motion,

ne souhaitant en aucun cas qu'elle soit retirée par les Verts. Il rappelle que c'est une motion, qui demande au Conseil d'Etat d'effectuer un rapport à ce sujet dans les 6 mois. Il pense que le signal qui serait donné par le Grand Conseil dans le contexte actuel est que ce dernier souhaite apporter des accès aux versions digitales de la presse locale. Il souligne qu'il s'agit là d'un signal très favorable pour la presse locale, qui en a aujourd'hui grandement besoin. Cela permettra en plus au DIP de commencer à travailler sur l'élaboration d'une solution avec un accès encore plus facilité qu'Europresse, qui est un outil de recherche intéressant.

Les Verts soutiennent les propos du député S. Europresse ne répond pas du tout à ce que demande la première invite. En effet, concernant l'accès digital des médias, la version proposée par l'outil n'est pas celle que tout un chacun souhaite feuilleter. Il est en plus explicitement demandé par la motion que Le Courrier fasse partie de l'offre, ce qui n'est pas le cas. Elle répète être embêtée qu'un outil qui est utilisé par les étudiants soit dicté par la volonté d'une entreprise privée qui peut choisir elle-même les médias qu'elle veut enlever ou non, et ce sans avis préalable. Effectivement, une solution qui correspondrait plus à la motion permettrait de soutenir la presse locale qui en a grandement besoin, ou alors par une autre manière qui permettrait de développer aussi l'aide financière qui pourrait leur revenir. Pour cette raison, les Verts soutiendront cette proposition de motion.

Un député LJS indique que le groupe LJS est toujours favorable à un accès aux informations pour les jeunes. Le but de cette motion est de donner l'accès aux journaux, ce qui est déjà atteint grâce à Europresse. Le groupe LJS ne soutient donc pas cette proposition de motion, car il y a d'autres projets et motions plus importants qu'il faut traiter sans perdre de temps.

Un député UDC indique qu'il est d'accord qu'il faut soutenir la presse, et donc déposer un autre texte, car il est nécessaire de séparer les choses. Il voit que la presse est déjà soutenue par ce qui est mis en place par le DIP. Ce texte aurait donc dû être retiré et un autre aurait dû être proposé. L'UDC refusera donc cette proposition de motion.

Une députée MCG trouve que l'accès donné par cet outil à certains journaux romands et à la presse internationale est très intéressant. Les recherches semblent en plus assez faciles. Pour ces raisons, le groupe MCG ne soutiendra pas la proposition de motion.

Un député Vert partage les propos du député UDC. Tout ce qui est écrit dans la presse n'est pas parole d'évangile, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une certaine pluralité de la presse. Ce qui est important pour les élèves c'est qu'on leur apprenne à exercer leur esprit critique en leur permettant de

croiser plusieurs sources. Il est vrai que, dans le cas d'Europresse, Le Courrier ne fait pas partie de l'offre. Il ne critique pas la Tribune de Genève, mais il pense qu'il est bien de pouvoir croiser ce journal avec une opinion différente. Cela pourrait aussi être fait avec un autre journal. Pour résumer, il ne trouve pas que la pluralité d'offres soit assurée par l'outil dont il est ici question. En ce sens, il soutiendra cette proposition de motion.

Le président indique quant à lui que le groupe du Centre refusera cette proposition de motion pour les différentes raisons apportées par ses préopinants.

### **Vote**

Le président met aux voix la M 2920-R :

Oui :	5 (3 S, 2 Ve)
Non :	6 (1 LJS, 1 MCG, 4 PLR)
Abstentions :	1 (1 MCG)

**La M 2920-R est refusée.**

*Catégorie de débat préavisée : II (30 minutes)*

Date de dépôt : 5 novembre 2024

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de Romain de Sainte Marie

La motion 2920 vise à faciliter l'accès des jeunes à la presse écrite. Elle s'inscrit dans un contexte où notre monde fait face à une crise de l'information. En effet, les « fake news » circulant sur les réseaux sociaux pullulent. La qualité de l'information est véritablement mise à mal. La presse écrite qui représente un vecteur d'information vérifiée se fait de plus en plus rare, notamment en Suisse romande. Face à ce constat, faciliter l'accès à des titres de presse écrite de qualité et locale permet de répondre efficacement à deux problématiques : 1) sensibiliser les jeunes et leur donner l'habitude de chercher une information de qualité et 2) aider indirectement la presse locale qui se porte si mal.

Notre démocratie repose sur un accès de la population à une information de qualité. La désinformation véhiculée par les « fake news » représente un risque majeur, car elles trompent les citoyennes et citoyens dans leurs décisions. C'est justement le cœur de notre démocratie semi-directe qui repose sur les décisions du peuple lors de dimanches de votations et d'élections. Une grande partie de la population, principalement les plus jeunes, s'informe via les réseaux sociaux. Malheureusement, la véracité des informations circulant sur ces réseaux n'est pas nécessairement garantie. Les jeunes qui les captent n'ont également pas toujours le regard critique pour les comprendre s'ils n'ont pas été habitués à s'informer grâce à des titres de qualité.

Il est par conséquent du devoir de l'Etat de garantir la qualité de l'information et l'apprentissage aux plus jeunes de l'acquisition de celle-ci. Dans ce sens, le DIP permet aux élèves du secondaire II d'avoir un accès à la plateforme Europresse. Selon M<sup>me</sup> Melina Schüttel, cheffe de service responsable de la médiathèque du SEM et du réseau des bibliothèques scolaires : « *Europresse est un outil utilisé par les élèves et les professeurs, qui regroupe 800 sources issues de publications généralistes et spécialisées suisses et internationales telles que des titres de presse, des études et rapports, des répertoires et références, des transcriptions d'émissions de télévision et de radio ainsi que des posts de réseaux sociaux. Elle énonce qu'il y a 33 sources suisses, dont 13 sources en français, telles que Heidi.news, Le Temps et la*

*Tribune de Genève. Elle souligne que Le Courrier ne fait pas partie de l'offre. Elle montre ensuite les 13 sources de Suisse romande, telles que 24 Heures et Bilan. Elle précise qu'il s'agit d'un éditeur autonome qui choisit lui-même les sources qu'il met à disposition ainsi que les conditions d'accès. La liste des sources disponibles est par ailleurs sujette à des changements sans préavis, et des restrictions particulières peuvent s'appliquer à certaines sources.*

*Elle explique qu'il s'agit d'un outil pour rechercher dans toutes ces sources grâce à un moteur de recherche très performant. Dépendamment de l'éditeur, les éditions ne seront pas accessibles le jour même, mais le lendemain. Des dossiers thématiques seront également créés non pas par les usagers, c'est-à-dire les élèves et les enseignants, mais par les bibliothécaires eux-mêmes et mis à disposition. Elle prend pour exemple un dossier sur les votations populaires du mois de mars avec une sélection d'articles à ce propos. Au DIP, l'outil est accessible aux élèves et au corps enseignant du secondaire II. Elle indique que le coût est de 30 000 euros par an avec une remise de 20% qui a été négociée pour 2024, ce qui équivaut à 1,47 euro par élève.*

*Concernant les statistiques, il y a eu 42 000 recherches et 109 000 visualisations entre janvier et septembre 2024. Les premières sources recherchées sont la Tribune de Genève, Le Temps et Le Monde. Elle souligne que cet outil permet de rechercher non seulement des articles actuels, mais aussi ceux écrits à des dates antérieures. Elle relève que la Tribune de Genève ainsi que Le Temps figurent toujours parmi le top 10.*

*La recherche avancée est assez poussée avec la possibilité de mettre des mots clés, de choisir où la recherche est effectuée – dans le titre, l'intro, le texte, le nom de l'auteur, etc. Elle ajoute qu'il y a aussi la possibilité de choisir d'effectuer une recherche globale dans toutes les sources disponibles, ou de façon plus spécifique en choisissant la couverture géographique, la périodicité, le domaine couvert ou encore la provenance géographique. Il est évidemment aussi possible de cibler des ressources de presse, télévision et radio, ainsi que des réseaux sociaux. Une fois un article sélectionné, il sera possible de voir de quelle édition il s'agit, et sur quelle page du journal se trouve l'article ».*

L'initiative est louable et utile dans le cadre de l'enseignement au secondaire II. Toutefois, elle ne répond pas au besoin de sensibiliser et habituer les jeunes à utiliser une presse de qualité pour s'informer. En effet, Europresse représente avant tout un moteur de recherche utile dans un cadre de recherche. Il ne concurrence pas l'usage des réseaux sociaux pour s'informer puisqu'il ne dispose pas de fil d'actualité.

La presse romande vit une situation dramatique. Depuis plusieurs années, les grands groupes propriétaires des principaux titres licencient à tour de bras. En septembre 2023, Tamedia a supprimé 28 postes en Suisse romande. En août 2024, une restructuration plus radicale a été annoncée avec la suppression de près de 290 postes, dont 90 dans les rédactions et 200 dans le secteur de l'imprimerie. Quant à Ringier, le groupe a licencié 5 postes en 2023.

Il est essentiel de maintenir une vitalité et une pluralité de la presse. Dans ce sens, les partis doivent agir concrètement pour soutenir les emplois et la qualité de la presse. Il ne sert à rien de dénoncer les licenciements sans agir concrètement. Cette motion représente également un soutien indirect aux titres locaux.

C'est pourquoi la minorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter la proposition de motion 2920 au regard des différents arguments énoncés.